

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 25 novembre 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :  
Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim  
Madame Marilyne Tremblay, greffière  
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

Sont absents :  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2024-11-411**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-412**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 28 OCTOBRE 2024– PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 octobre 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-413**

**7. MAIRE SUPPLÉANT – DÉCEMBRE 2024, JANVIER, FÉVRIER 2025 – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De nommer madame la conseillère Julie Lavoie à titre de mairesse suppléante pour les mois de décembre 2024, janvier et février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-414**

**8. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES – POURSUITE DES TRAVAUX – MANDAT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a à cœur de répondre aux besoins actuels de sa population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est engagée à développer et à entretenir des installations de qualité afin de favoriser un mode de vie actif et sain au cœur de la communauté;

CONSIDÉRANT l'étude des besoins de la communauté en sport, loisirs, culture et vie communautaire réalisée en 2022;

CONSIDÉRANT la création, en 2023, d'une réserve financière pour le financement du programme d'amélioration des infrastructures récréatives;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité pour le nouveau centre sportif réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton au printemps 2024;

CONSIDÉRANT que deux projets d'infrastructures récréatives prioritaires ont été ciblés, soit un aréna comprenant deux glaces ainsi qu'un terrain de soccer intérieur;

CONSIDÉRANT que l'étude a également révélé que, si l'opportunité se présente, l'ajout d'un gymnase serait également fortement à considérer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De mandater l'administration municipale à :

- Finaliser la détermination de la localisation optimale pour chacune des infrastructures prioritaires;
- Amorcer la réalisation de diverses analyses financières ainsi que des études d'avant-projet, notamment les programmes fonctionnels et techniques pour chacune des installations;
- Engager des discussions avec les autres municipalités et partenaires potentiels en vue de conclure des ententes facilitant la réalisation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-415**

#### **9. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9109) – 1590, RUE HENRY-R.-GRAY – SUPERFICIE DU BÂTIMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9109) pour la propriété située au 1590, rue Henry-R.-Gray;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une superficie de 2 010,6 mètres carrés pour un bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une superficie minimale de 20 % du terrain, soit 2 202,64 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9109 telle que demandée pour le 1590, rue Henry-R.-Gray, aux conditions prévues à la recommandation 2024/11/125 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2024-11-416**

**10. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9120) – 90, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – ALLÉE D'ACCÈS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9120) pour la propriété située au 90, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'absence d'une allée d'accès carrossable au garage privé isolé alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige qu'un garage privé isolé soit relié à la rue par une allée d'accès d'une largeur minimale de 3 mètres libre d'entraves permanentes;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9120 telle que demandée pour le 90, rue de l'Hôtel-de-Ville, aux conditions prévues à la recommandation 2024/11/126 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-417**

**11. DÉROGATION MINEURE (DM-2024-9126) – 2988, RUE RICHELIEU – REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2024-9126) pour la propriété située au 2988, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une remise attenante à un garage détaché alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet les remises attenantes à des constructions accessoires, mais pas aux garages;
- Une hauteur de 4,42 mètres pour une remise alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la hauteur des remises à 4 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2024-9126 telle que demandée pour le 2988, rue Richelieu, aux conditions prévues à la recommandation 2024/11/127 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-418**

#### **12. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL – POSTE DE COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ ET RELATIONS DE TRAVAIL – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'embaucher madame Sylvie Falardeau à titre de coordonnatrice en santé et sécurité et relations de travail au sein de la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel, à compter du 26 novembre 2024, selon les termes et les conditions prévus au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **2024-11-419**

#### **13. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) –RÈGLEMENT DE GRIEFS – TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les griefs 2024-03 à 2024-08 déposés par le Syndicat au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que tous ces griefs touchent la même clause de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat souhaitent mettre fin aux litiges portant sur les griefs 2024-03 à 2024-08 et qu'une entente est intervenue à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer la transaction et quittance de règlement de griefs à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-420**

**14. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D’ENTENTE 2024-10 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur à la bibliothèque est temporairement vacant;

CONSIDÉRANT qu’une partie des tâches relatives à ce poste ont été confiées à une employée syndiquée;

CONSIDÉRANT que la convention collective ne prévoit aucune prime lorsqu’un employé syndiqué effectue certaines tâches de gestionnaire;

CONSIDÉRANT qu’une entente est intervenue avec le Syndicat à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D’autoriser la Directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer la lettre d’entente 2024-10 intervenue entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-421**

**15. PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9122) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – REFUS**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l’approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2024/11/128 du comité consultatif d’urbanisme, le plan d’implantation et d’intégration architecturale PIIA-2024-9122 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d’autorisation pour permettre l’installation d’une enseigne principale lumineuse à plat sur un mur pour le commerce Pizza Pizza, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-422**

**16. PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9123) – 1738, RUE RICHELIEU – GARAGE ATTENANT, REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET GALERIE – REFUS**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l’approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2024/11/130 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9123 et de ne pas autoriser la délivrance du permis pour permettre la construction d'un garage attenant, la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment principal et la construction d'une galerie en cour arrière, au 1738, rue Richelieu, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-423**

#### **17. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités* stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un siège est actuellement vacant sur le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De nommer monsieur Jean-François Lessard pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 24 novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-424**

#### **18. RÈGLEMENT 1799-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PRQ-2024-9023 – 89, RUE VERCHÈRES – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 11 décembre 2023 du *Règlement 1799-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation dans un secteur ciblé du territoire de la Ville de Beloeil dont la vocation résidentielle est en déclin et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour la propriété située au 89, rue Verchères dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1799-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*, le versement d'une aide financière d'un montant de 7 541,52 \$ au propriétaire du 89, rue Verchères pour les travaux de remplacement de fenêtres du bâtiment principal, dont 50 % sera assumé par la Société d'habitation du Québec.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 3 770,76 \$ provenant du surplus accumulé affecté au programme de rénovation résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-425**

### **19. ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN DE GOLF – RENOUELEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée, le 4 septembre 2019 afin de permettre aux citoyens de Beloeil d'utiliser le terrain de golf;

CONSIDÉRANT que cette entente avait une durée de 5 ans et est venue à échéance;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver l'*Entente relative aux conditions d'utilisation du terrain de golf* à intervenir entre la Ville de Beloeil et Le Club de golf de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-426**

### **20. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFORTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à un appel d'offres qualitatif pour les services professionnels pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que selon l'article 7.3. de la *Politique d'approvisionnement*, la grille de pondération doit être approuvée, par résolution, par le conseil municipal préalablement au lancement de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour permettre l'analyse des soumissions qui seront reçues suite à l'appel d'offres pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-427**

**21. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT les demandes de transferts budgétaires des directions de la Ville pour la période du 16 octobre au 7 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par la *Politique de suivi et de contrôle budgétaires* adoptée par le conseil le 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que tous les transferts budgétaires affectant les activités d'investissement doivent être approuvés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver les transferts budgétaires affectant les activités d'investissement pour la période du 16 octobre au 7 novembre 2024 au montant total de 87 862,83 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-428**

**22. ENTRETIEN DES LOGICIELS ET PROGICIELS – CONTRAT – ANNÉE 2025 – RENOUELEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu les propositions de renouvellement des contrats de service d'entretien des logiciels et progiciels de la firme PG Solutions Inc. pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* à l'article 573.3, paragraphe 9, prévoit une exception au processus d'appel d'offres dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De renouveler le contrat pour l'entretien des logiciels et progiciels pour l'année 2025 à l'entreprise PG Solutions Inc., pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour un montant total de 156 370,60 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de Service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-429**

**23. 333 RUE HERTEL – RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL – PROJET 2024-11 – OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) est locataire de l'immeuble sis au 333, rue Hertel, propriété de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que la RIPRSL souhaite réaménager le sous-sol dudit immeuble afin d'aménager une salle réunion et de formation ainsi que des espaces d'entreposage;

CONSIDÉRANT que la RIPRSL, par sa résolution CA-24-2813 s'engage à assumer les coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la réalisation des travaux de menuiserie, projet 2024-11;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Construction Daniel Pépin – 9101-5321 Québec inc. | 77 500 \$ |
| 2. Tricolores DG                                     | 86 250 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour le réaménagement du sous-sol au 333 rue Hertel, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Daniel Pépin – 9101-5321 Québec inc., sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur la soumission datée du 5 juin 2024, pour un montant total estimé de 77 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-430**

#### **24. AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS – SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONSTRUCTION – CONTRAT – AVENANT C – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis pour la réfection de la toiture de la bibliothèque et le remplacement des chaudières au gaz au Centre Culturel;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que ces travaux soient réalisés simultanément aux travaux d'agrandissement de l'Espace Culturel Aurèle Dubois;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la tenue d'un concours d'architecture pluridisciplinaire, un contrat a été octroyé, le 11 décembre 2023, à l'équipe Agence Spatiale + BGLA architecture|design urbain, PARALLÈLE 54 et GÉNÉCOR Experts-Conseils Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été présentée par l'équipe de l'Agence Spatiale + BGLA architecture|design urbain et GÉNÉCOR Experts-Conseils Inc. afin d'intégrer ces travaux aux plans et devis en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à l'équipe de l'Agence Spatiale + BGLA architecture|design urbain et GÉNÉCOR Experts-Conseils Inc. d'un montant de 65 287,20 \$, plus les taxes applicables, afin de procéder au paiement de l'avenant C concernant les travaux de réfection de la toiture à la bibliothèque et du changement des chaudières au gaz au Centre Culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-431**

#### **25. DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT – PROJET 2024-03 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la démolition du Pavillon Lanctôt, projet 2024-03;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |  |               |
|--|---------------|
| 1. Construction Daniel Pépin / 9101-5321 Québec inc. | 139 982,06 \$ |
| 2. Roger Jeannotte inc.                              | 152 348,77 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour la démolition du Pavillon Lanctôt au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Daniel Pépin / 9101-5321 Québec inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 30 octobre 2024, pour un montant total de 139 982,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-432**

#### **26. LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2024-2025 – PROJET 24DVO65 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville concernant le transport de neige aux sites de dépôt à neige;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3, paragraphe 3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception à l'obligation de faire un appel d'offres public pour la fourniture de services de camionnage en vrac et qui est conclu par l'intermédiaire du titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer des contrats pour le transport de la neige pour la saison hivernale 2024-2025 à l'entreprise Poste de camionnage en vrac Région 06 Inc. et aux entrepreneurs locaux indépendants, pour un montant total estimé de 214 920 \$, taxes incluses. Ce montant peut varier en fonction des conditions climatiques.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-433**

#### **27. ÉVÈNEMENT *SHOWFRETTE* – 21 ET 22 FÉVRIER 2025 – FERMETURE DE LA RUE RICHELIEU – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'événement *Showfrette* se tiendra les 21 et 22 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser l'espace et de rendre le site plus sécuritaire pour les spectateurs et les piétons il y a lieu de fermer une partie de la rue Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la fermeture complète de la rue Richelieu, entre les rues Larose et Saint-Jean-Baptiste, le vendredi 21 février et le samedi 22 février 2025, entre 17 h 30 à 23 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-434**

### **28. FÊTE DE NOËL – 7 DÉCEMBRE 2024 – FERMETURE DE LA RUE DE BROMONT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la troisième édition la fête de Noël se tiendra le 7 décembre prochain, au Boisé Louis-Philippe-Vézina;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la rue de Bromont est souhaitable entre 7 h et 22 h 30 afin de permettre l'installation des équipements, la tenue de l'activité et d'assurer la sécurité des participants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la fermeture de la rue de Bromont, le 7 décembre 2024, entre 7 h et 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-435**

### **29. LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE ! – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le fonds *En Montérégie, on bouge !* a comme objectif principal de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

CONSIDÉRANT que le projet-pilote *Beloeil en eaux-vives* propose un bassin accessible et gratuit pour tous les citoyens de Beloeil aménagé à même le quai municipal, sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville est autorisée à déposer une demande pour un projet qui s'est déroulé rétroactivement à l'été 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds *En Montérégie, on bouge !* pour le projet-pilote *Beloeil en eaux-vives*.

D'autoriser la cheffe de service loisirs et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-436**

**30. PROGRAMME DE FINANCEMENT *LE CANADA EN FÊTE* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du programme *Le Canada en fête*;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de bonifier les activités de la Fête nationale du 24 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le programme *Le Canada en fête* finance à 100 % les demandes pour la contribution supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Le Canada en fête* afin de bonifier les activités de la Fête nationale du 24 juin 2025.

La coordonnatrice aux loisirs du service loisirs et vie communautaire est autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-437**

**31. REMISE EN FORME DES TERRAINS DE TENNIS – PROJET 25LCVC41 – RAPPORT DE  
RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de cinq fournisseurs pour la remise en forme des terrains de tennis, projet 25LCVC41;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Avantage Court Inc.	24 317,21 \$
2. Terrassement Jopat Inc.	42 063,60 \$
3. Bourrassa Sport Technologie Inc.	148 087,80 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer un contrat pour la remise en forme des terrains de tennis au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Avantage Court Inc., pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026 sur la base des prix unitaires et forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 14 octobre 2024, pour un montant total estimé de 24 317,21 \$, taxes incluses.

D'appliquer l'option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année, avec ajustement des prix en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-438**

**32. PROGRAMME ACCÈS-CIBLE – VOLET 3 – SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU – MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – PROJET LES LUTINS SPORTIFS – SUBVENTION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le volet 3 du *Programme Accès-Cible* de la Ville de Beloeil permet de soutenir les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison de la famille de la Vallée du Richelieu a déposé une demande de subvention au montant de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudié et que l'organisme respecte les conditions du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget permettant d'octroyer la somme demandée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer une subvention d'un montant de 2 500 \$ à la Maison de la famille de la Vallée du Richelieu dans le cadre du *Programme Accès-Cible* afin d'aider à la réalisation du projet *Les lutins sportifs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-439**

**33. ACQUISITION DE DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE – AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil doit acquérir plusieurs documents durant l'année pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3, paragraphe 4, de la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception au processus d'appel d'offres pour un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* prévoit:

- Que l'acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;
- Que toute acquisition de livres pour le compte d'une institution doit être effectuée dans les librairies agréées de la région où est située l'institution;
- Que l'institution doit répartir ses acquisitions entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région. cette répartition est en fonction de la qualité des services fournis;
- Que l'institution doit payer le prix de détail suggéré par l'éditeur ou par le distributeur, sauf si l'escompte est applicables aux particuliers;

CONSIDÉRANT que le ministère de la culture et des communications (MCC) offre une subvention de 75 % de la dépenses pour des livres (papier, numérique);

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit une dépense approximative de 117 400 \$, taxes nettes, pour l'acquisition de documents à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser, sous réserve de l'approbation du budget tel que présenté, la dépense de 117 400 \$, taxes nettes pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque municipale pour l'année 2025, auprès des cinq librairies agréées de la région, soit : Buropro Citation, Librairie du Fureteur inc., Librairie Renaud-Bray inc., Librairie Alire et Librairie l'Intrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-440**

### **34. PARCOURS DE LA ROUTE BLEUE – SOUTIEN À LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que la Route Bleue est reconnue par le ministère de l'Éducation comme réseau national;

CONSIDÉRANT que Canot Kayak Québec prévoit ajouter, en 2025, plusieurs tronçons à la Route Bleue, incluant des passages sur le territoire de Beloeil pour la pratique du canot et du kayak;

CONSIDÉRANT qu'une étude de caractérisation du parcours entre Chambly et Saint-Ours a été réalisée;

CONSIDÉRANT que, depuis deux ans, le Club OBC offre un service de location de kayaks durant la saison estivale au Quai du Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de la Ville de Beloeil est de rendre la rivière plus accessible à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a pris en charge les coûts de mise en œuvre de ce projet auprès de Loisir et Sport Montérégie pour les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour agir au nom des municipalités concernées aux fins de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De confirmer la volonté de la Ville de Beloeil d'ajouter des tronçons à la Route Bleue le long de la rivière Richelieu sur son territoire;

D'adhérer au projet et de soutenir la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans ses décisions, en favorisant une collaboration étroite pour répondre aux besoins des différents parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-11-441**

### **35. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 25 octobre au 21 novembre 2024
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2024
- c) Liste des employés embauchés – 12 novembre 2024

**2024-11-442**

**36. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – Rouville<br>assemblée générale annuelle – 5 à 7 – 27 novembre 2024 | 1 inscription<br>à 34,50 \$ |
| 2. Les Amis de la Vallée-du-Richelieu – spectacle-bénéfice La Tournée du<br>bonheur – 25 janvier 2025                          | 2 billets à<br>20 \$ chacun |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-11-443**

**37. CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE – CAMPAGNE DES 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES – 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2024 – APPUI**

---

CONSIDÉRANT que la campagne 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes se déroule du 25 novembre au 6 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite sensibiliser la population au phénomène des violences envers aux femmes;

CONSIDÉRANT que le ruban blanc symbolise l'appui aux luttes contre les violences envers les femmes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

Qu'un drapeau blanc soit hissé à l'extérieur de l'hôtel de ville à compter du 25 novembre jusqu'au 6 décembre.

Que les membres du conseil et les employés sont invités à porter, durant cette période, le ruban blanc et que les citoyennes et citoyens soient invités à faire de même, dans la mesure du possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**38. VARIA**

---

**39. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

**40. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

---

**2024-11-444**

**41. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 51;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 25 novembre 2024.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 dans les délais prescrits et que j'en approuve le contenu.

---

NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 9 décembre 2024.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière